



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/749

Lancement de l'opération n° 60026003 "Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026" à Lyon 6e, 3e et 7e et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013

Direction de l'Eclairage Urbain

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/749 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026003
"RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES BAS PORTS DU
RHONE 2021-2026" A LYON 6E, 3E ET 7E ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2,
PROGRAMME 20013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE
URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que l'actualisation des autorisations
de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de
la Ville de Lyon, dont celle de « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2,
programme 20013.

L'éclairage des bas ports du Rhône a été réalisé lors du projet d'aménagement des berges
du Rhône, entre 2006 et 2007. Il est en grande partie assuré par un éclairage en lumière
bleutée sur le mur en perré qui sert à réfléchir la lumière. Par ailleurs, tout au long de ce
parcours, des projecteurs assurent une mise en valeur spécifique de douze noms de femmes
européennes.

Aujourd'hui, cette installation qui date d'une quinzaine d'années est vieillissante : le filtre
coloré qui sert à la lumière bleutée se dégrade et la projection des noms des personnalités
féminines est beaucoup moins efficace.

C'est pourquoi, il est proposé tout en conservant le concept initial, de remplacer le matériel
existant. Compte tenu de l'évolution technologique avec l'apport de la led, cela permettra
de réduire sensiblement la consommation électrique.

Le périmètre des travaux s'étend du nord au sud, du pont de Lattre de Tassigny jusqu'à
l'avenue Leclerc au niveau du quartier Général Frère.

L'opération porte sur le remplacement de 245 projecteurs.

Le montant de l'opération est estimé à 500 000 €TTC. Cette opération est à financer par
affectation d'une partie de l'AP « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2,
programme 20013.

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60026003 « Rénovation de l'éclairage des bas ports du Rhône 2021-2026 », à Lyon 6^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 » n° 2021-2, programme 20013.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2021-2, opération n° 60026003, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :
 - 2021 : 100 000 €;
 - 2022 : 200 000 €;
 - 2023 : 200 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET